

# Compte rendu du conseil d'école du 19 juin 2023

Présents : Cf. liste d'émargement

## 1. Préparation de la rentrée 2023

Prévision des effectifs pour septembre 2023 (au jour du conseil) :

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>prévision</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>29</b>	<b>47</b>	<b>55</b>	<b>42</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>44</b>
tot pour classes dédoublées				47	97			152	
tot cycle		126			150			99	
tot mat/elem		126					249		
tot école					<b>375</b>				

### Organisation de l'école

En maternelle : 3 classes GS et 3 classes hors GS. Mise en place des GS dédoublées c'est-à-dire 3 groupes de 14/15 élèves. Au niveau des GS, conservons-nous 1 ATSEM par classe ?

Pas d'accueil de TPS en 2023/2024 (commission du 14 juin 2023), car les classes de PS et MS seront très chargées dès la rentrée.

En élémentaire : 4 CP / 3 CE1 / 2 CE2 / 2 CM1-CM2 (dont Cham) / 1 CM1 / 1 CM2

### Départs d'enseignants :

Enseignants titulaires :

Maryse BRETAIRE (UPE2A), Sophie DOSSO (CM1/CM2-Cham), Lucas COTTANCIN (CM1),

Enseignants effectuant des compléments de service :

Aubérie BERTON (CE1-CE2), Adeline FUENTES (CM2), Laetitia SERMON (GS), Nicolas VETTER (CP)

Arrivée d'enseignants :

M. Florent LABBE prend la suite de madame BRETAIRE sur le poste UPE2A

Le recrutement pour la classe Cham est en cours.

Périscolaire : inscriptions en cours.

## 2. Travaux / sécurité

- Brise vue / végétalisation de l'espace vert côté maternelle

Il est bien prévu de prolonger la haie végétale au niveau de la maternelle. Les plantations devraient avoir lieu à l'automne (octobre ou novembre).

- Point d'étape sur les travaux d'évacuation des eaux de pluie

M. Marmoux confirme que les travaux auront lieu cet été (démarrage probable dès début juillet). Les canalisations seront changées et les puits perdus actuellement trop petits, seront redimensionnés. Il est prévu que tout soit terminé pour la rentrée de septembre.

- Problème de déchets dans l'enceinte de l'école

Il est mentionné que la police municipale est vigilante et intervient régulièrement, également pour des problèmes d'intrusion de bandes de jeunes dans l'enceinte de l'école.

- Volets bloqués

M. Marmoux nous mentionne que c'est en cours. Il prévoit de refaire le point avec le gardien. Les parents et l'équipe éducative rappellent que ce problème de volets bloqués en élémentaire a été signalé dès le conseil d'école du 10/06/2021, il y a 2 ans, et est rappelé lors de chaque conseil depuis.

- Accès internet dans le bâtiment maternelle

M. Marmoux mentionne que cela n'est pas encore prévu.

Les parents soulignent qu'il n'est pas normal que les enseignantes utilisent leur forfait personnel 4G pour les besoins de leur classe.

- Bilan de l'exercice PPMS

Exercice PPMS intrusion réalisé le 11 mai 2023.

L'exercice a été réalisé avec succès, mais avec des enseignants prévenus, attentifs au déclenchement de l'alerte, et donc loin d'éventuelles conditions réelles.

Il ressort que le signal n'est pas audible partout, surtout avec les portes des classes fermées. Il semble manquer certains équipements (boitiers noirs, télécommande dans le bureau du directeur, ...). M. Marmoux a pris note et doit faire le point avec l'école à ce sujet.

- Autres informations de la ville

- ➔ M. Marmoux nous informe du projet de peinture au niveau du préau et des sanitaires en élémentaire cet été (chantier jeune).
- ➔ M. Marmoux nous annonce également que le GS Berlioz a été retenu (parmi 8 écoles de St Priest) pour le « passage en LED » (en lien avec la labellisation E3D). Les interventions débutent cet été, mais il n'y a pas d'ordre encore établi, ni de date pour notre groupe scolaire.

### 3. Mise à jour du règlement intérieur

- Précision sur les objets connectés

L'équipe éducative constate que certains élèves possèdent à l'école des montres connectées. Ils reçoivent des notifications et prennent parfois leurs camarades en photos à leur insu. Aussi, dans le règlement intérieur, le directeur propose d'élargir l'interdiction des téléphones portables à tout « objet connecté ». Par anticipation, cette mention sera également rajoutée au niveau du règlement intérieur de la maternelle. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des personnes présentes.

L'équipe éducative continue de s'inquiéter de la présence de nombreux élèves sur les réseaux sociaux, pourtant interdits aux moins de 13 ans.

Article 11 : remplacer « les téléphones portables » par « les téléphones portables et tout objet connecté »

- Retards en maternelle

La ville a porté à l'attention de l'école le fait que les ATSEM n'avaient pas le droit d'aller ouvrir au portail.

Aussi, la procédure est désormais la suivante : appel au bureau du directeur, qui, s'il est disponible, pourra ou non permettre l'entrée de l'enfant dans l'école.

Il ne sera par ailleurs plus possible de partir ou de revenir pendant une récréation pour un RDV médical.

Modifier dans le paragraphe « horaires » / « en cas de retard » :

A l'arrivée (8h30 ou 13h30) : Si le portail est fermé, l'accueil n'est plus possible. Les parents doivent appeler au bureau du directeur qui validera ou non la possibilité d'emmener l'enfant au moment de la récréation de sa classe. Il est interdit de laisser l'enfant seul dans la cour.

#### 4. Coopérative scolaire

- o Choix des deux vérificateurs aux comptes

1 enseignant : Mme JEHAN

1 parent : M. SOUABNI

⇒ Ils se réuniront en septembre pour vérifier les comptes 2022/2023

- o
- o Vote de la cotisation 2023/2024

Proposition de ne pas modifier par rapport aux années précédentes (15€ par enfant, ou 12€ par enfant si fratrie dans le groupe scolaire).

Il est rappelé que la participation à la coopérative scolaire est laissée à la libre appréciation des familles. L'argent récolté permet d'avoir une avance de trésorerie pour le financement des projets, une vérification juridique des comptes de la coopérative et l'assurance scolaire.

En 2022/2023, la cotisation OCCE a été réglée pour 336 élèves. Parmi les 47 élèves (= 30 familles) pour lesquels elle n'a pas été réglée, beaucoup de familles en grande difficulté financières. Cela représente 30 familles, parmi lesquelles environ 20 familles en grande difficulté, les 10 familles restantes faisant le choix de régler les sorties et participations aux projets au moment de la réalisation. L'équipe éducative mentionne l'existence d'un fond de solidarité pour aider les familles les plus démunies.

Les parents d'élèves sont encouragés à faire circuler le message suivant : l'école est à l'écoute, les familles ne doivent pas hésiter à parler de la moindre difficulté avec un adulte de l'école, celui avec lequel ils se sentent le plus en confiance : aucun jugement ne sera émis. L'école souhaite que tous les élèves puissent partir en sortie avec leurs camarades, et que le motif financier ne soit pas un frein à leur participation aux activités.

Parmi les 18 parents élus, 2 proposent un nouveau mode de fonctionnement de la coopérative scolaire : une cotisation volontaire en début d'année (montant au choix) et puis un tarif unique pour tous les élèves pour les sorties et activités. Les autres parents ne sont pas convaincus qu'un tel modèle soit viable.

Le directeur propose de garder le fonctionnement actuel de la coopérative, ainsi que les tarifs : 15 € par enfant et 12€ si fratrie.

L'ensemble des personnes présentes sauf une, votent pour.

#### 5. Remplacement des enseignants absents

En cas d'absence d'un enseignant, le directeur informe le secrétariat de la circonscription de Saint-Priest afin de demander un enseignant.

La secrétaire transmet alors la demande à la DSDEN qui envoie un personnel. S'il n'y a pas de personnel disponible l'absence ne peut pas être remplacée.

A ce jour, 52% de jours d'absences remplacées cette année scolaire. Cela met en évidence, comme les années précédentes, la pénurie de professeurs remplaçants.

Le directeur rappelle en outre qu'un enseignant en arrêt maladie n'a pas à fournir de travail aux élèves, puisqu'il est en incapacité de venir travailler.

#### 6. Kermesse du 30 juin 2023

Mme Jehan mentionne que les préparatifs avancent bien. Il manque cependant encore des parents volontaires, pour ouvrir un maximum de jeux et se relayer afin de diminuer le temps de présence des volontaires.

Durée : 1h15

Pascal DURAND  
*Directeur*  
Groupe scolaire Hector Berlioz